

Décembre 1980

NOTE

C E D I - P. I. B.
DATA 22, 07, 86
COD. 0D-D81

Sur quelques aspects de la situation des populations amérindiennes de Guyane

Propositions réactualisées

I. Nature des communautés et problèmes fonciers

La politique de fixation affecte à long terme la structure sociale. Néanmoins se méfier des exemples et des amalgames qui peuvent desservir notre démonstration.

1a. Les villages du haut et moyen Oyapok

Ils restent un "modèle" de structure sociale stable et d'après une enquête de 1980 portant sur la subsistance, la production du gibier et du poisson reste la même que celle de 1971 et de 1976. De même il n'est pas heureux de parler de "conseils agricoles" à propos des Amérindiens de Guyane qui sont sans doute (et ici s'ajoutent les constatations de mes collègues botanistes et pédologues) les meilleurs agriculteurs du département.

J'ai récemment été saisi de voir l'excellente adaptation des Arawak de Rochambeau qui, installés sur un lot de terres exigu (nous y reviendrons plus bas), ayant de surcroît été recouvert par de la latérite (bout de piste de Rochambeau), parviennent, par sélection de mini-zones pédologiquement valables et sarclage excellent, à obtenir de belles plantations.

En revanche, il est certain que Trois-Sauts - pour des raisons de surpeuplement donc d'hygiène - mériterait d'éclater. La situation est bien entendu encore pire à Camopi où l'alimentation importée commence à pénétrer et là de surcroît les terres sont en partie épuisées.

Une partie de la population de Trois-Sauts souhaiterait faire un nouveau village (groupe Alasuka) mais l'autre freine (groupe Yawalu). L' "idéal" serait de favoriser le repeuplement du village de Itouseinsein (Etusāsāy) d'une part, (cf carte n° 1) et l'installation d'un groupe en aval à Saut Moutouchi, d'autre part,

tout est maintenant un noyau sur l'emplacement actuel. Les Wayãpi désirant partir, ne demandent qu'un petit dispensaire et un poste BLU pour assurer leur sécurité. Un moniteur bilingue pourrait assurer dans chacune des nouvelles communautés l'enseignement pour les petits. Ce ne serait qu'à partir d'un certain âge (10 ans) que les enfants pourraient être scolarisés 3 ou 4 ans à Trois-Sauts et Camopi. Tout cela sans contrainte bien sûr.

Le même schéma d'éclatement pourrait s'appliquer à la population de Camopi où certains Emerillon pourraient revivifier le noyau de peuplement de Saut Yaniwé (Rivière Camopi) et les héritiers du Capitaine Eugène pourraient s'installer dans la région de confluence Yaroupi-Oyapok. Dans ce dernier cas nous savons qu'il s'agit du voeu même du vieux Capitaine Eugène avant sa mort et que son fils Giraud Tamalu aurait été d'accord pour l'exaucer. Et sont intervenues en 1977-78 des pressions de la Gendarmerie de Camopi pour accentuer la concentration autour du bourg. A mon sens il ne faut pas voir là, malveillance de la part des gendarmes mais les conséquences d'une trop grande solitude qui entraîne inévitablement une "politique" livrée à la subjectivité de quelques idées simples. Dans ce cas par exemple : concentration de l'habitat = village français, donc progrès.

L'entreprise de dispersion proposée plus haut n'est pas déraisonnée lorsque l'on connaît l'extraordinaire taux de croissance des Wayãpi et des Emerillon. Loin d'être une incitation à un retour au nomadisme il s'agit de susciter un repeuplement harmonieux du bassin du moyen et du haut Oyapok et de permettre un essor de la petite agriculture vivrière. Par ailleurs, l'opération permettrait d'éviter la formation d'un surplus de désœuvrés et d'assistés qui inévitablement iront former un bidonville à Saint-Georges selon un processus déjà observé chez les Boni du Maroni. Enfin elle permettrait une présence française effective mais non agressive face au Grand Brésil.

1b. Situation des Wayana

Elle est du même type et m'a récemment été exposée par l'écologiste canadien J.L. CHODKIEWICZ et mon collègue pharmacologiste Christian MORETTI. Le regroupement des villages sur une section de 50 km de rivière, section également habitée par des Noirs Boni, a entraîné une usure des sols et permis une prolifération massive des fourmis Manioc. L'apport en protéines fourni par la chasse et la pêche est sensiblement plus faible que chez les Wayâpi de l'Oyapok, situation traduisant immanquablement une trop grande fixité des villages Wayana depuis 2 décennies. Hors plusieurs Wayana souhaitent depuis longtemps déplacer leurs villages soit sur la rivière Marwini, soit sur le haut Itany en amont du confluent de l'Ulemali (cf carte n° 2). C'était le cas du Capitaine Palanaewa qui dès 1971-72 avait tenté une nouvelle installation à l'embouchure de la crique Loué ; celle-ci fut lamentablement sabordée par des promesses de cadeaux faites à certains villageois par Mr. VIGNON, alors maire de Maripasoula.

Actuellement ce sont les villageois de Twanke qui veulent émigrer... sur le Marwini : leur volonté est contrariée par l'instituteur du lieu qui, croyant bien faire, veut les maintenir sur une île inondable, les orientant vers la culture permanente de vergers sur des sols épuisés. Les accrochages verbaux se multiplient entre l'instituteur et l'héritier de la chef ferie Amaypotî, homme qui bien que pétri de civilisation occidentale n'ignore pas pour autant les règles indispensables pour la création d'une communauté saine, spacieuse et vivant dans l'abondance. Les recommandations à faire pour les Wayana sont donc identiques à celles pour les Wayâpi.

1c. Les situations des populations de la côte sont tout à fait différentes et méritent des solutions qui ne soient pas incompatibles avec les droits élémentaires des populations créoles voisines. Ce préalable doit nous inciter à un grand réalisme et si dans l'intérieur nous pouvons infléchir une politique dans le sens du maintien de civilisations vivant en harmonie avec leur milieu, sur la côte il nous faut plus avoir l'attitude du médecin face à des sociétés malades. Reste à préciser dans cette perspective si le

patient souhaite guérir ou en finir avec la vie :

. Les Galibi (Kaliña) : ces Amérindiens, les plus nombreux de la Guyane, vivent depuis longtemps dans trois secteurs relativement bien délimités : entre Organabo et Iracoubo ; dans la basse Mana et sur le bas Maroni (carte n° 3, 3 bis, 4 et 5). En dépit d'une longue exploitation du terroir, les Galibi maintiennent l'agriculture sur brûlis, choisissant de préférence les cordons littoraux. Cependant l'essentiel de leurs ressources protéiques et monétaires (sauf pour certaines communautés de la région d'Iracoubo) viennent de la mer. Ils sont sans cesse en butte aux vexations et aux fantaisies de certains créoles locaux, voire au racket, et il paraît indispensable de stimuler chez eux un potentiel de pêche autonome par la création d'unités frigorifiques au moins dans les communautés de Terre Rouge et d'Awara. Ces unités permettraient le stockage et l'écoulement des surplus sur Cayenne et St Laurent. Dans la même perspective, il est indispensable de favoriser au maximum une décentralisation des villages Galibi. Le cas le plus typique est celui d'Awara-Lès Hattes : où la population est plus importante que celle du bourg de Mana (lui-même composé pour un quart d'Amérindiens). Il semble donc raisonnable de penser que ce village puisse bénéficier de la même infrastructure scolaire et sanitaire que le bourg... et que la communauté récemment créée des Hmongs de l'Acarouany, autre hameau de la commune de Mana.

Cette dynamique d'intégration de l'ethnie Galibi, qui correspond pleinement à leurs aspirations, ne doit pas négliger certaines contraintes écologiques : nécessité de protection de couvert forestier sur les marches du territoire Galibi ; continuum entre la réserve et certaines zones de chasse ; protection des peuplements de palmiers pour le couvert de certain carbets⁽¹⁾ (surtout le bas Acarouany), mise en réserve de zones de forêt primaire où les Galibi abattent et creusent leurs canots de pêche en mer (cf carte n° 3). De ce point de vue les réserves proposées par la Préfecture en 1977 et inscrite au Plan d'occupation des Sols sont insuffisantes..

(1) Il existe actuellement comme tendance de l'habitat Galibi une distinction de plus en plus forte entre maison chambre à coucher close, et carbet de séjour et de vie ouvert, traditionnel.

. Les Arawak : Cette population pratiquant le salariat depuis près de deux siècles a réussi à maintenir tant bien que mal une structure sociale efficace (clan matrilineaire) et cherche chaque fois qu'elle le peut territorialement (c'est rare) à pratiquer les techniques de subsistance caractéristiques des Amérindiens de la forêt tropicale. Le cas le plus illustrant actuellement est celui de la communauté Arawak de Rochambeau qui, ainsi que nous l'évoquons plus haut, réussit à maintenir une agriculture traditionnelle sur des terres usées voire détériorées. Le seul souhait de ces villageois est de pouvoir poursuivre ces activités agricoles incluant la vente de fruits (ananas) et de cassaves sur le marché de Cayenne. Une orientation vers le maraîchage est par ailleurs possible.

Rien dans la politique départementale ne paraît devoir s'opposer à cette velléité. De surcroît, le terrain des Arawak est borné juxta (cf carte n° 6) diverses réserves de terres domaniales ou gérées par des administrations (Office National des Forêts, Institut Pasteur). Il est évident que ces terres permettraient aux Arawak d'envisager sérieusement l'avenir, étant donné qu'un 1/5 environ des jeunes Arawak vont à chaque génération s'immerger dans l'univers urbain.

. Les Palikour : Nous ne reviendrons que très partiellement sur cette population, le récent rapport de Simone DREYFUS-GAMELON devant servir de canevas pour ce qui est du problème foncier. Néanmoins, deux points précis retiendront mon attention.

- Il est indispensable de créer des réserves naturelles (carte n° 8 et 9) qui correspondent aux territoires de chasse et de cueillette des Palikour (comportant une réglementation par quotas très stricts des surplus de viande vendables aux populations allochtones). Ces réserves naturelles afin de nuire le moins possible aux intérêts des créoles locaux pourraient être la moyenne et haute Gabaret, ainsi que le massif de Trois-Pitons et le marais Marouane, zones peu ou pas fréquentées par les Créoles.

- Il semble peu opportun de favoriser la fixation du village de la Savane (la Providence) près du bourg de St Georges. En effet il semble impossible de délimi-

ter des zones de terres suffisantes pour les Palikour sur un terroir traditionnellement cultivé par la population créole sans provoquer de la part de celle-ci des réactions vives et justifiées. Par ailleurs il est difficile pour les Palikour de ce village de se procurer sans déplacements importants les ressources protéiques nécessaires à leur alimentation : ressources qui sont par la force des choses de plus en plus remplacées par des conserves et des aliments congelés. Il paraît en revanche possible de créer sur la Gabaret, affluent de l'Oyapok, une réserve foncière importante et de favoriser l'implantation d'un nouveau village authentiquement amérindien doté d'une infrastructure sanitaire et scolaire de base. Le chemin d'accès à ce cours d'eau, récemment ouvert, permettrait aux Palikour :

- 1) de rester néanmoins en contact avec le bourg.
- 2) de leur conserver une présence et un débouché sur le marché agricole régional. Encore faut-il pour cela qu'il n'y ait pas spéculation sur les terres vierges de la Gabaret dont le conseiller général du canton, importateur-exportateur à Cayenne donne le déplorable exemple (cf carte n° 10).

Je considère pour ma part que ces diverses propositions permettraient de stimuler fortement le dynamisme des populations amérindiennes tout en les insérant mieux dans une politique de développement départemental dont un des premiers objectifs me semble devoir être le repeuplement harmonieux du pays. Il me semble qu'il y ait là matière "à concilier l'intérêt des Amérindiens et l'intérêt général des guyanais". Encore faut-il que certains partenaires du débat - je pense à certains élus locaux - ne confondent pas intérêt général et intérêt personnel.

II. Le problème des allocations familiales

L'affaire des allocations familiales a pu faire surface depuis un an et demi parce qu'elle a pris un tour politique choquant et a affecté des sommes considérables déversées sur la tête d'êtres humains dont les besoins quotidiens étaient - c'est évident pour le moindre visiteur - assurés en déça du système moné-

taire. C'est en fait tout le système de subventionnement qui se retrouve, en aval des allocations familiales, mis en cause.

On peut donner de l'argent aux Amérindiens dans le cadre des allocations familiales, de la retraite vieillesse, de primes à la naissance pour ne citer que les principaux... Or, leur société entretient correctement les anciens qui ne sont jamais abandonnés ; chaque père de famille est capable de fournir un effort de chasse et de pêche, chaque mère de famille un effort agricole supplémentaire à la naissance d'un enfant ; enfin l'enfant est largement souhaité dans ces sociétés et sa venue n'a guère besoin d'être stimulé par de l'argent.

Donc les versements en argent ne correspondent ni à une crise sociale (baisse des naissances ou solitude des vieillards), ni à une difficulté de subsistance des familles indiennes (allocations familiales), ils aboutissent à un gâchis pur et simple des deniers de l'Etat... gâchis double puisque comme l'a déjà magistralement montré Jean HURAUULT, ces deniers créent en plus des assistés physiques et mentaux qui deviendront des aigris.

Car il faut bien comprendre la manière dont les Amérindiens vivent ces apports monétaires : pour eux, il s'agit de dons et rien d'autre. Donc l'Etat français, incarné sous la forme d'un donneur (mairé, gendarme, médecin... conseiller général !), distribue ses surplus exactement comme un chasseur qui a tué trop de gibier. La deuxième phase logique du raisonnement est l'abandon du mode de subsistance amérindien puisque la France pourvoit à tous les besoins, dès lors où surgit une baisse dans le rendement de l'écosystème (baisse rendue possible essentiellement par les concentrations des peuplements). La troisième phase est la découverte du salariat pour financer et la subsistance de base et l'intégration (par les signes extérieurs de richesse) dans la société régionale... qui de son côté soumise à ses propres problèmes économiques n'accepte d'intégrer l'indien qu'au bas de l'échelle et toujours dans une position de dépendance.

Nous ne reviendrons pas sur les conséquences ponctuelles, sentimentalement navrantes de distribution de sommes d'argent, souvent sous forme de rappels, en raison de l'isolement des communautés. Il faut compter avec cet argent, il est entré dans la vie des Amérindiens et le leur retirer reviendrait à leur faire un affront, qui les rejetteraient dans les bras de certains propagandistes.

Il s'agit donc de réparer une grosse bêtise dont là encore les élus guyanais sont responsables, au moins au niveau de l'initiative.

Là aussi - et il s'agit de propositions au lever le pied qui pourraient ensuite faire l'objet d'un texte détaillé - il faut faire preuve d'imagination tout en suivant quelques principes fermes :

- l'argent ne doit pas être distribué individuellement.
- il est indispensable de créer un comité de gestion par ethnie avec amérindiens:/ fonctionnaires (gendarmes et/ou instituteur), avec contrôle des comptes bicéphales par la Préfecture et la Caisse des allocations familiales tous les semestres.

- l'argent ne peut être géré ni par un privé, ni par un élu pour éviter toute tentation.

- cet argent ne doit en aucun cas être investi dans des futilités (jouets, cigarettes, alcool, transistors...) ce qui semble moralement contraire à l'esprit des allocations familiales.))

Donc :

- a. l'argent doit être pour un part consacré à des achats de produits de base, soit collectifs ou semi-collectifs (essence, pétrole, sel, savon...) soit distribués en fonction du nombre d'enfants (cartouches, fils de pêche...). La liste des produits de base sera définie et révisée tous les ans.

- b. l'argent pourra être investi dans des équipements collectifs adaptés à financements délicats ou difficilement programmables au niveau départemental (énergie solaire, atelier collectif, outillage, renouvellement de canots de transport, moteurs hors-bords...). De ce point de vue il importe que les équipements soient réellement demandés par les Amérindiens et non suggérés voire imposés de l'extérieur.

c. les "futilités" et objets de luxe "traditionnels" (parures de perles par exemple) si réellement et profondément désirées pourraient être procurées sur la base d'une coopérative de vente et d'achat animée par le comité de gestion des allocations familiales. L'échange pourrait être assuré du côté amérindien par l'artisanat d'art (vannerie, archerie, parures de plumes) mais aussi d'autres débouchés tels que plantes médicinales, cacao et... éventuellement la farine de manioc dans des quantités raisonnables afin de ne pas créer une surcharge de travail pour l'élément féminin des ethnies.

Si ce système "raisonnable" pouvait être instauré, il n'y aurait probablement plus d'obstacle à la naturalisation chez les Wayana.

III. Le service militaire

Dans ce problème il faut être très prudent car s'opposer au service militaire c'est aller à contre-opinion de nombreux jeunes amérindiens.

Le processus actuel est le suivant (pour tous les Amérindiens et les Noirs Marrons ayant la citoyenneté française) selon les propres paroles de l'officier recruteur :

1) chaque année les mairies recensent les jeunes hommes en âge de faire le service militaire. Partout ce travail est fait par des élus ou secrétaire de mairie Créoles.

2) une vérification des identités est faite dans les services de la Préfecture.

3) la liste arrêtée est envoyée au recrutement (caserne Loubère).

4) l'armée envoie des demandes d'enquête dans les gendarmeries.

5) sur acquiescement ou refus des gendarmes des convocations sont envoyées pour le Conseil de Révision.

6) si le conscrit ne se présente pas il est sélectionné

d'office. Sinon soit il est choisi, soit il est réformé.

7) Enfin il est appelé. A ce niveau, s'il ne se présente pas, il est insoumis... Valable également pour les sélectionnés d'office.

- Je vous joins une lettre de Sebeloué, maire de Ouanary qui vous donne la position des créoles sur le problème.

- Actuellement il n'existe aucune directive écrite sur lesquelles peuvent s'appuyer les gendarmes ou l'officier recruteur. Cependant c'est au niveau 5 qu'une note confidentielle devrait être appliquée :

1) pour les communes de l'intérieur, recommandations de rayer d'office les individus :

- ne parlant pas un français courant.
- chargés de famille.
- ne pratiquant pas un mode de vie Créolo-Européen.

2) pour les communes de la côte, consultation entre le gendarme et l'intéressé, avec notification expresse de la non-obligation.

IV. "L'accentuation du tourisme"

L'expression n'est pas très heureuse, car l'arrivée au ministère de Monsieur Dijoud a été marquée par des directives visant à freiner le tourisme chez les populations tribales. Il convient mieux de parler comme nous allons le voir de pression accrue des partisans du tourisme.

La situation n'est pas pour autant plus simplifiée :

. face à un groupe d'opinion représenté par la grande masse des fonctionnaires responsables, des membres du corps de santé ayant à soigner les Amérindiens et les Noirs Réfugiés et les scientifiques auxquels se joignent de plus en plus les Amérindiens eux-mêmes.

. s'oppose un deuxième groupe de gens aussi disparates que les élus créoles (dont beaucoup de la majorité) désireux de développer... sur le dos des autres... leur commune ; les organi-

sations touristiques ; le délégué au tourisme régional (celui en titre est payé à la fois par les organisations touristiques et la Préfecture, ce qui semble à l'heure actuelle devoir lui coûter son poste) et les partis d'opposition qui affirment que l'administration vole aux guyanais les 2/3 du département. Là aussi il est évident qu'une grande partie des décisions est aux mains des élus créoles qui n'ont ni attache culturelle, ni économique avec l'autre partie du département. C'est un peu comme si le Conseil Général du Nord réglait les questions économiques et sociales des Bouches du Rhône.

Par ailleurs, la principale organisation touristique locale (Takari Tour) joue un jeu malpropre puisque (cf lettre jointe) elle appelait de limitations strictes et fait jouer ses relations (le propre Délégué au Tourisme qui commet ainsi une faute professionnelle) pour faire abroger le décret très strict en rigueur depuis 1978.

La nouvelle carte et le dépliant touristique de la Guyane enfin, publiés cette année par l'Office du Tourisme avec le label IGN illustrent pleinement cet état de fait.

- il recopie strictement des noms de villages datant de l'avant guerre abandonnés pour la plupart.

- les populations tribales sont soit omises (c'est le cas des Galibi), soit "mises en valeur" comme un produit entre "restaurant" et "P.T.T." par exemple.

- Nulle part, il est dit que l'accès à l'intérieur est réglementé.

Et nous passons sur les inepties. Produire un tel document, alors qu'il existe depuis deux ans un Atlas de la Guyane, est proprement affligeant et je propose que Mr. HURAUULT engage une procédure de mise au pilon, justifiable par l'engagement du label IGN.

Pour le tourisme ou tout bonnement l'accès à l'intérieur, Mr. MASSE (sous-préfet) a émis l'idée d'un rejet total des personnes n'ayant pas un travail à effectuer en pays indien. Par ailleurs, pour limiter l'accès aux pseudo-scientifiques, il a également émis le voeu de la formation d'un fichier de documentation où les travaux - articles et rapports - seraient regroupés. L'absence de toute

trace écrite d'une mission entraînerait obligatoirement ne non-renouvellement de l'autorisation.

A notre sens il faut également attirer l'attention dans la rubrique tourisme sur les trop fréquents stationnements de la Légion Etrangère dans les villages. Après trois ans d'expériences, les points de friction sont les suivants :

- les soldats demandent trop fréquemment des poulets et des canards et les indiens cèdent s'avouant effrayés par les soldats.

-- à deux reprises et en dépit de l'avis de l'instituteur (la 2ème fois, deux hommes de troupe ont même proféré des menaces) des explosifs ont été utilisés pour la pêche dans la vicinalité immédiate des villages du Haut Oyapok.

- enfin les actes stupides ne se comptent plus : "carton" sur des anacondas animaux sacrés des Amérindiens ; abattage de bananiers, pris pour des "plantes sauvages".

Tout cela est permis par l'installation de carbets de passage à proximité de villages indiens. Il semble que l'installation de ces relais à plusieurs dizaines de kilomètres des villages ne gênerait en rien la tâche de présence et de contrôle de frontière dévolue à l'Armée Française.

Enfin pour en finir avec ce chapitre du tourisme, il est important de dire que la concertation doit s'établir entre l'Administration et les futures "touristisés" et non entre l'Administration et les promoteurs de tourisme. Cela ne signifie pas d'ailleurs que cela aboutisse à un "niet" absolu, puisque certaines populations, surtout les Boni, vivent pleinement du tourisme.

V. Les équipements : carbets, centrale électrique au fuel...

Je vous renvoie aux paragraphes I et II pour les orientations générales à prendre. Mais revenons sur les points importants sous forme de résumé :

- pas de fuel dans l'intérieur mais uniquement des technologies douces : mini-centrales, énergie solaire (20.000 F. pour une unité domestique en Guyane).

- pas de réservoirs type château d'eau, mais des captages de criques ou de chutes et des fontaines à eau renouvelée en permanence pour l'eau potable.

- pas de carbets en "goupil" traité selon la conception DDE. Les bois sont mauvais et il n'y a pas eu vraiment demande des Amérindiens. En revanche, écoulement des eaux et dallage en ciment des carbets de cuisine.

- l'amélioration de l'habitat type DDE est d'une autre main applicable aux populations de la côte (Arawak et Palikour), mais après large oblitération du projet initial, tel que nous le faisons actuellement chez les Arawak de Rochambeau.

Le projet vous sera envoyé fin janvier. Pour l'essentiel les changements sont issus des désirs des Amérindiens (désirs non provoqués s'entend) et respectent strictement la structure sociale.

- écoles de l'intérieur : type bungalows DDE avec vastes vérandas ; idem pour les infirmeries.

- éclairage : pas d'éclairage domestique, mais possibilité d'installations payantes ; léger éclairage publique, utilisable les jours de fête à positionner de telle manière qu'il jette une "lumière d'ambiance".

- pas d'idées et d'avis sur l'affaire du relai radio-télévision.

- enfin le cas de l'habitat Boni est spécial. Il relève de mon ami et collègue Arthur OTHILY. Ce que je sais, c'est que ces gens sont vraiment très bas, ayant pris une habitude de chantage presque permanente, se servant merveilleusement bien du jeu électoral et je me demande sincèrement si le langage de la dureté n'est pas le seul possible... avec les risques qu'il comporte. Dans le cas du village de St Laurent, Jean HURAUULT (sur avis d'OTHILY) est seul apte à trancher. Pour moi je ne crois plus - je l'ai cru un instant - qu'il faille y construire un village.

IV. La scolarisation

Nous sommes un peu choqués par "les progrès efficaces dans les domaines médical et scolaire". Médical oui ! Scolaire non ! Nous aurions beaucoup de peine à discerner un seul progrès dans ce

domaine. Jugez plutôt :

- c'est le même inspecteur primaire champion de la francisation qui s'occupe depuis 7 ans des populations "tribales".

- tous les ^{instituteurs} inspecteurs de l'intérieur qui ont tenté une éducation adaptée (période scolaire, bilinguisme, programme recyclés) se sont vus rappelés à l'ordre, parfois même menacés.

- pas un seul moniteur amérindien ou boni n'a été formé depuis 15 ans.

- pas un seul manuel adapté ou bilingue n'a été ronéoté ou édité depuis 1971.

- les stages dit de formation ont été uniquement destinés à instaurer une francisation habile.

- aucune concertation n'existe entre l'Education Nationale et les scientifiques.

- l'éducation nationale enfin prend en compte la volonté des Amérindiens d'apprendre le français, mais feint d'ignorer les autres obligations culturelles auxquelles sont soumises les jeunes gens.

Toutes ces réserves ou critiques peuvent être retournées et constitues une liste de recommandations que nous vous souhaiterions voir faire.

Conclusion

A vos propres remarques, à celles de Simone, j'espère que ce document vous permettra d'ajouter :

- 1) une actualisation des propositions de "statut" ou de décrets (2ème solution plus souple).

- 2) d'émettre un réquisitoire sur les anomalies les plus criantes.

Tout cela doit être fait à notre sens dans un esprit de dialogue sans perdre jamais de vue notre attachement à la cause des Amérindiens.